

Rôle de la SEFM dans les élections municipales et scolaires en Ontario

La SEFM (Société d'évaluation foncière des municipalités) est chargée de recueillir des renseignements relatifs à la désignation de soutien scolaire, conformément à la *Loi sur l'éducation*, et de les transmettre à Élections Ontario en vue de l'établissement de la liste électorale préliminaire pour les élections municipales et celles des conseils scolaires.

Le soutien scolaire sert deux fins

1. Fins d'évaluation (c'est-à-dire la répartition de l'argent des contribuables)
2. Fins électorales (par exemple, le vote)

Que vous soyez propriétaire ou locataire, votre propriété est rattachée à un conseil scolaire – même si vous n'avez pas d'enfants ou si vos enfants ne fréquentent pas actuellement l'école. Bien que vous ne soyez pas tenu de faire une désignation, vous avez la possibilité de choisir le conseil scolaire que vous souhaitez appuyer. Si vous ne faites aucun choix, votre soutien sera attribué par défaut au conseil des écoles publiques de langue anglaise.

Modification de votre désignation de soutien scolaire

La SEFM appliquera les modifications apportées aux désignations de soutien scolaire qui lui auront été transmises par votre municipalité. Toutefois, pour garantir que vos préférences soient également prises en compte lors de l'affectation de vos impôts, nous invitons les propriétaires et les locataires à mettre à jour leurs informations sur notre site Web AboutMyProperty^{MC} ou notre portail en ligne destiné aux locataires. Vous pouvez également obtenir un formulaire papier Demande d'affectation des taxes scolaires (et une Attestation du soutien de l'unité, le cas échéant).



Vous avez des questions sur le soutien scolaire? Communiquez avec nous.

mpac.ca/fr/contact | Sans frais: 1866 296-6722